



Suivi des recommandations

Chapitre 3

Introduction

En vertu de sa mission, le Commissaire à la langue française (CLF) fournit à l'Assemblée nationale, au gouvernement ou au ministre de la Langue française des rapports, des avis et des recommandations portant sur l'évolution de la situation du français ou le respect des droits et des obligations prévus à la *Charte de la langue française*.

Lorsqu'il formule des recommandations, il demande aux ministères ou aux organismes visés par celles-ci de préciser les actions qu'ils entendent mettre en œuvre pour y donner suite. Au besoin, il formule des questions complémentaires, puis détermine si les actions proposées répondent à l'enjeu soulevé par la recommandation.

Ce suivi porte sur les recommandations présentées dans quatre rapports déposés à l'Assemblée nationale entre février 2024 et juin 2025 :

- Immigration temporaire : choisir le français (février 2024);
- Évaluation du déploiement de Francisation Québec (mai 2024);
- Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances (novembre 2024);
- Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail (mai 2025).

Au total, ces rapports contenaient 31 recommandations visant 7 ministères et organismes.

Des recommandations de nature variée

En raison de sa mission, le CLF est amené à formuler des recommandations de nature variée. Certaines sont de nature administrative, c'est-à-dire qu'elles visent à améliorer l'efficacité ou l'efficience de l'action gouvernementale. D'autres visent des changements plus fondamentaux aux politiques publiques, par exemple la mise en œuvre de mesures originales pour renforcer le statut du français comme langue commune.

Si les premières s'adressent principalement aux fonctionnaires responsables de mettre en œuvre les dispositions de la *Charte*, les secondes interpellent plus largement les autorités politiques et les parlementaires dans leur processus d'élaboration des politiques publiques. De façon générale, elles font également intervenir des arbitrages qui dépassent les seuls enjeux linguistiques.

Appréciation des résultats

Pour chacune de ses recommandations, le CLF fournit une appréciation des réponses obtenues des ministères et organismes. Dans son évaluation, il tient compte du fait que certains changements prennent du temps à réaliser, ou encore exigent une collaboration interministérielle complexe. Il reconnaît également la possibilité pour les ministères et organismes d'atteindre les objectifs visés par des mesures légèrement différentes de celles qu'il a mises de l'avant.

Application des recommandations

Tableau 3.1 – Récapitulatif des recommandations

(Collecte de données auprès des ministères et organismes (MO) visés pour quatre rapports du CLF, au 31 mars 2026)

Rapport	Recommandation	MO visés	Appliquée ¹	Satisfaisant ²	Total ³
Immigration temporaire : choisir le français	12	2	3	2	5
Évaluation du déploiement de Francisation Québec	6	1	1	3	4
Le français comme langue commune – Comprendre le recul, inverser les tendances	8	6	1	3	4
Évaluation de Francisation Québec – Francisation en milieu de travail	5	1	0	1	1
Total	31	7⁴	5	9	14

- (1) Recommandations appliquées : le ministère ou l'organisme a mis en œuvre des actions qui ont répondu à l'essentiel des objectifs de la recommandation.
- (2) Recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants : le ministère ou l'organisme a prévu des actions qui répondent aux principaux objectifs de la recommandation et leur mise en œuvre a progressé de manière raisonnable.
- (3) Le total du nombre de recommandations appliquées et ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
- (4) À noter que le total ne correspond pas à la somme des rangés, car certains ministères ou organismes sont visés par plus d'un rapport.

Immigration temporaire : choisir le français (février 2024)

Le CLF avait formulé 11 recommandations à l'endroit du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et une à l'endroit du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Parmi les progrès réalisés, nous soulignons notamment des travaux entourant la création d'un tableau de bord pour suivre l'évolution de la population non permanente et de ses caractéristiques, notamment linguistiques. Nous notons également des travaux visant à clarifier les attentes en matière linguistique de la société québécoise aux personnes qui souhaitent s'y établir de manière temporaire.

Par contre, le gouvernement n'a pas donné suite à d'autres recommandations, qui auraient eu pour effet d'améliorer la connaissance du français à l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux. Le maintien du système actuel continuera de permettre l'arrivée au Québec de personnes peu susceptibles d'apprendre et d'adopter le français dans un délai raisonnable. Par conséquent, nous réitérons la pertinence de mesures fortes pour augmenter la proportion de résidents non permanents qui maîtrisent les bases du français et qui s'insèrent dans les milieux francophones.

Par ailleurs, certains enjeux ciblés dans le rapport relevaient du gouvernement fédéral. Durant les deux dernières années, le gouvernement du Québec a adressé à ce dernier des demandes qui vont partiellement dans la direction que nous avons recommandée. Nous reconnaissons les

efforts déployés par le gouvernement du Québec, même si, pour l’instant, ses demandes n’ont pas entraîné de changements de l’approche fédérale.

Plus précisément, dans le cas des demandeurs d’asile, nous réitérons que le système actuel n’offre aucune assurance d’une intégration en français et que le gouvernement du Québec n’a pas en main les leviers qui lui permettraient de corriger la solution. Le résultat de notre appréciation de l’application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 3.2 – Résultat de l’application des recommandations du rapport *Immigration temporaire : choisir le français*

(au 31 mars 2026)

Recommandation	MO visé	Résultat
Développer un tableau de bord, accessible au public, qui permettra de suivre régulièrement l’évolution de la population non permanente au Québec et de ses caractéristiques, notamment linguistiques.	MIFI	Progrès satisfaisants
Présenter clairement les attentes de la société québécoise en matière linguistique à toute personne qui fait la demande d’un permis de travail ou d’un permis d’études ou qui dépose une demande d’asile.	MIFI	Progrès satisfaisants
Établir, en collaboration avec les partenaires sociaux, un mécanisme permettant de développer en amont des filières de recrutement et de formation de la main-d’œuvre étrangère francophone dans les professions recherchées.	MIFI	Non appliquée
Évaluer la possibilité de verser une aide financière supplémentaire en vue de soutenir l’apprentissage intensif du français avant l’arrivée au Québec.	MIFI	Appliquée
Exiger, à l’exception du volet « Agricole », une connaissance du français de niveau 3 à l’oral de l’Échelle québécoise des niveaux de compétences en français (l’Échelle québécoise) au moment de l’obtention d’un premier permis de travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), puis une connaissance du français de niveau 5, toujours à l’oral, au moment du renouvellement de ce permis.	MIFI	Progrès insatisfaisants
S’assurer que la formule de financement des universités favorise la connaissance et l’utilisation du français de manière cohérente.	MES	Non appliquée
Entamer des discussions avec le gouvernement du Canada pour rendre le droit de travailler hors campus pour les titulaires de permis d’études conditionnel à l’atteinte d’un niveau 3 à l’oral selon l’Échelle québécoise.	MIFI	Non appliquée
Entamer des discussions avec le gouvernement du Canada en vue de rendre la délivrance du permis de travail postdiplôme (PTPD) conditionnelle à l’atteinte du niveau 7 à l’oral et du niveau 5 à l’écrit de l’Échelle québécoise.	MIFI	Appliquée

Proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une entente fédérale-provinciale portant sur l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile.	MIFI	Appliquée
Proposer au gouvernement du Canada la création d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile à l'échelle canadienne en vue de minimiser les coûts relatifs à l'intégration linguistique.	MIFI	Non appliquée
Proposer au gouvernement du Canada que soit documenté, dès l'arrivée, le niveau de connaissance en français et en anglais des personnes qui demandent l'asile.	MIFI	Non appliquée
Proposer au gouvernement du Canada la mise en place d'une aide financière supplémentaire pour appuyer la formation linguistique des demandeurs d'asile ne parlant ni anglais ni français.	MIFI	Non appliquée

Évaluation du déploiement de Francisation Québec (mai 2024)

Le CLF avait formulé six recommandations à l'intention de Francisation Québec (FQ). Une recommandation a été appliquée, soit celle de renforcer les mécanismes de communications avec les prestataires de services afin de consolider leur adhésion. Quant aux autres, trois ont donné lieu à des progrès satisfaisants et deux ont donné lieu à des progrès insatisfaisants.

Ainsi, le MIFI entend ajouter à sa plateforme d'inscription en ligne un « espace partenaire », qui permettra aux prestataires de services d'afficher de façon autonome leur offre de cours en ligne. Les participants pourront ainsi signaler leurs préférences de manière plus précise. De notre point de vue, une telle décentralisation est nécessaire pour résoudre les problèmes de planification et de coordination vécus depuis le lancement de FQ. Elle répondrait en partie à la recommandation de publier une information juste et complète ainsi qu'à celle de prioriser les changements qui améliorent l'expérience utilisateur et qui contribuent à accroître l'efficacité opérationnelle. Nous considérons donc les progrès satisfaisants, mais nous suivrons attentivement le déploiement des améliorations à la plateforme au cours de la prochaine année.

Pour ce qui est de l'harmonisation pédagogique entre le réseau scolaire et celui du MIFI, FQ a proposé aux partenaires un plan détaillé qui répond dans l'ensemble à nos préoccupations. L'implantation de l'ensemble des modifications est prévue en 2027. Par ailleurs, le déploiement d'instruments communs pour l'évaluation des apprentissages n'est prévu qu'à la fin du processus d'harmonisation, ce qui ralentit la mise en œuvre d'un suivi de la réussite et la consolidation des mécanismes de gestion pédagogique. FQ explique ce délai de mise en œuvre par la nécessité de travailler de manière collaborative avec le réseau des centres de services scolaires, dont l'adhésion pourrait être compromise par un déploiement trop rapide.

Finalement, la réduction de l'immigration temporaire a mené à une diminution des listes d'attente, mais FQ n'a pas développé de modèle de prévision de la demande qui tient compte de son évolution potentielle. Ainsi, une variation importante du nombre d'immigrants ayant besoin de services de francisation pourrait de nouveau déstabiliser le réseau. Le résultat de notre appréciation de l'application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

**Tableau 3.3 – Résultat de l'application des recommandations par le MIFI pour le rapport
Évaluation du déploiement de Francisation Québec**
(au 31 mars 2026)

Recommandation	Résultat
Renforcer les mécanismes de communication avec les prestataires de services dans le but de consolider leur adhésion au projet de FQ.	Appliquée
Publier une information juste et complète sur l'apprentissage du français, l'offre de services et la gestion des inscriptions, à l'intention de l'ensemble des parties prenantes, dont la clientèle.	Progrès satisfaisants
Développer un modèle de prévision de la demande robuste et renforcer les mécanismes de gestion des inscriptions, de manière à favoriser la réduction des délais de traitement.	Progrès insatisfaisants
Prioriser, dans la poursuite du déploiement de FQ, les changements à la plateforme « Apprendre le français » qui améliorent l'expérience utilisateur et qui contribuent à accroître l'efficacité opérationnelle.	Progrès satisfaisants
Poursuivre la stratégie d'harmonisation pédagogique en renforçant l'adhésion du personnel des deux réseaux (MIFI et MEQ) et en priorisant la création d'instruments communs pour l'évaluation des apprentissages.	Progrès satisfaisants
Consolider les différents mécanismes de gestion pédagogique de façon à en faire un véritable système d'assurance qualité.	Progrès insatisfaisants

Le français comme langue commune : comprendre le recul, inverser les tendances (novembre 2024)

Le CLF a formulé huit recommandations à six ministères et organismes.

Parmi les recommandations formulées, une seule a été clairement appliquée, soit le dépôt et l'adoption d'une loi sur la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique. Certains progrès ont néanmoins été réalisés sur d'autres dossiers.

Par exemple, les travaux amorcés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans la foulée du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel témoignent d'une mise en mouvement du gouvernement sur ce dossier stratégique. De son côté, l'Office québécois de la langue française (OQLF) s'est engagé à réaliser un audit technique de la manière dont les outils basés sur l'intelligence artificielle pouvaient aider les entreprises à répondre à leurs besoins de francisation.

D'autres recommandations n'ont pas été appliquées. Par exemple, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ne s'est pas engagé, pour l'instant, à faire de la découverte des contenus québécois et francophones un objectif stratégique de l'école québécoise, ni de généraliser les rapprochements entre jeunes de différentes origines. Nous mentionnons néanmoins l'introduction, dans le programme révisé d'enseignement du français, de balises établissant un nombre minimum d'expériences culturelles à vivre chaque année.

De son côté, le MES ne s'est pas engagé à augmenter de façon importante la place du français dans l'enseignement supérieur. Les actions prévues par le ministère ne produiront pas les changements structurels qui seraient nécessaires, notamment au niveau universitaire, où la situation du français est la plus faible. Nous saluons néanmoins la création d'un groupe de travail avec les trois universités anglophones pour établir une cible de développement des compétences en français. Nous pensons que ces cibles devraient permettre à la plupart des diplômés des universités anglophones de travailler en français au Québec.

Pour ce qui est du ministère de la Langue française (MLF), il a déployé certaines collaborations à l'échelle régionale, mais il n'a pas adopté de stratégie claire pour mobiliser les acteurs locaux et régionaux là où la situation du français est la préoccupante. Pour ce qui est du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), il a amorcé des analyses dans le but d'évaluer comment les considérations linguistiques pourraient être intégrées à la prise de décision. Le résultat de notre appréciation de l'application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 3.4 – Résultat de l'application des recommandations du rapport *Le français comme langue commune : comprendre le recul, inverser les tendances*

(au 31 mars 2026)

Recommandation	MO visé	Résultat
Que le ministère de la Langue française coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans régionaux de renforcement du français comme langue commune.	MLF	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec dépose rapidement à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones.	MCC	Appliqué
Que le gouvernement du Québec révise ses mécanismes de soutien à la culture dans le but d'appuyer de manière cohérente la production et la diffusion de contenus culturels québécois et francophones.	MCC	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement du Québec fasse de la découverte des contenus culturels québécois et francophones un objectif stratégique du système d'éducation.	MEQ	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec mette en œuvre, chaque année du primaire et du secondaire, des jumelages entre écoles de milieux différents qui seront axés sur la réalisation d'activités collaboratives de découvertes culturelles.	MEQ	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec se fixe une cible de 85 % d'enseignement en français dans l'enseignement supérieur dans le but d'y accroître progressivement la place de cette langue.	MES	Non appliquée
Que le gouvernement du Québec révise ses mécanismes de soutien au développement économique dans le but d'y intégrer de façon cohérente et transparente les considérations linguistiques.	MEIE	Progrès satisfaisants
Que le gouvernement du Québec appuie, au sein des organisations offrant des services à l'extérieur du Québec, l'intégration des technologies langagières dans le but de faciliter l'utilisation du français.	OQLF	Progrès satisfaisants

Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail (mai 2025)

Un an après la publication du rapport, le MIFI a amorcé des travaux en lien avec les recommandations.

Pour ce qui est des activités d'initiation au français, FQ oriente désormais ses partenaires vers des activités de mentorat de groupe plutôt que de mentorat privé, ce qui vient répondre en partie à notre recommandation. Cependant, les changements prendront plusieurs années à être mis en œuvre, et la liste des activités admissibles n'a pas été révisée pour soutenir d'autres activités structurantes.

Comme recommandé, FQ a poursuivi l'élaboration de cours spécialisés par domaine d'emploi. Cependant, il ne s'est pas engagé à retirer les formations courtes sur mesure. De même, FQ n'a pas confirmé qu'il demanderait aux employeurs d'assurer des contextes de travail favorables à la francisation, y compris à l'apprentissage informel.

Par ailleurs, nous accueillons favorablement l'augmentation considérable du nombre de participants par groupe, qui est passé de 3 à 8 dans la dernière année. Cependant, la réévaluation de la subvention salariale demeure nécessaire pour réduire l'écart de coût toujours important entre les différents services.

Pour ce qui est de la gestion du programme, FQ s'est penché sur des améliorations potentielles, mais n'a pas été en mesure de nous confirmer leur mise en œuvre. Par ailleurs, les mesures proposées ne permettront toujours pas de juger de l'efficacité réelle du programme. Le résultat de notre appréciation de l'application des recommandations de ce rapport est illustré dans le tableau qui suit.

Tableau 3.5 – Résultat de l'application des recommandations par le MIFI pour le rapport Évaluation de Francisation Québec : francisation en milieu de travail
(au 31 mars 2026)

Recommandation	Résultat
Que FQ s'assure que les activités d'initiation au français visent des changements structurants dans les entreprises participantes.	Progrès satisfaisants
Que FQ cesse de financer les formations courtes sur mesure et priorise la conception de formations spécialisées par domaine d'emploi, complémentaires aux cours de français généraux.	Progrès insatisfaisants
Que FQ exige des entreprises participantes un engagement clair quant à la mise en place de conditions favorables à la francisation, notamment en ce qui concerne la disponibilité des travailleurs et les occasions d'apprentissage informel.	Progrès insatisfaisants
Que FQ réduise l'écart de coût par heure d'apprentissage entre le service aux individus et la francisation en milieu de travail, en réévaluant la subvention salariale et le nombre moyen de participants par formation.	Progrès insatisfaisants
Que FQ facilite la concertation entre les parties prenantes, définisse et communique des règles simples de participation au programme et se concentre sur la disponibilité rapide des cours, le suivi des résultats et l'assurance qualité.	Progrès insatisfaisants